

# Politique CBM Global Responsabilité environnementale

Septembre 2024



**CBM Global Disability Inclusion**

Van Heuven Goedhartlaan 13D, 1181 LE Amstelveen, Pays-Bas

<https://cbm-global.org>

# Justification

La dégradation de l'environnement, le changement climatique, les pénuries alimentaires et la concurrence pour des ressources limitées sont inextricablement liés à la pauvreté et au handicap. Les membres des communautés les plus pauvres du monde sont généralement ceux qui contribuent le moins aux gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère, mais ils doivent supporter certains des impacts les plus importants du changement climatique. L'exclusion des personnes handicapées des actions liées à la durabilité environnementale exacerbera considérablement leur pauvreté et leur dénuement.

Lorsqu'il est question de responsabilité environnementale, CBM Global se réfère à l'"environnement naturel" et non à l'"environnement bâti", comme indiqué dans la politique de CBM Global en matière d'Accessibilité.

Nous définissons la durabilité environnementale comme la durabilité de l'environnement naturel, exigeant de la société qu'elle réponde aux besoins humains tout en préservant les systèmes de soutien de la vie de la planète.

## Objectif

L'objectif de cette politique de responsabilité environnementale est de souligner l'engagement de CBM Global à protéger et à améliorer l'environnement naturel, y compris en jouant notre rôle dans la lutte contre le changement climatique, par la réduction ou la compensation de nos émissions de carbone. Cette politique est basée sur l'approche de la **réalisation progressive**, fournissant un cadre pour les actions de CBM Global à mettre en œuvre de manière graduelle, sur la base du principe de "l'amélioration continue".

Cette politique reflète également la norme du programme de CBM Global en matière de responsabilité environnementale, telle qu'elle est détaillée dans le Cadre de qualité des programmes de CBM Global, ainsi que le travail de CBM Global en matière de justice climatique, tel qu'il est décrit dans la Feuille de route de CBM Global pour le plaidoyer en faveur du climat, qui est l'une des priorités stratégiques de CBM Global en matière de plaidoyer.

## Portée

La politique de CBM Global en matière de responsabilité environnementale s'applique à CBM Global et couvre les équipes du Secrétariat, les équipes techniques et les équipes nationales. Les Membres de la Fédération sont encouragés à adopter cette politique lorsqu'il n'en existe pas encore, et/ou à s'assurer que toute politique existante des Membres en matière de responsabilité environnementale s'aligne sur cette politique.

CBM Global attend de ses partenaires, consultants, entrepreneurs et autres tiers fournissant des produits, des biens, des services, des systèmes ou des installations au nom de CBM Global ou dans le cadre de programmes financés par CBM Global, qu'ils s'engagent à respecter l'environnement.

Les considérations environnementales relatives à la conception et à la mise en œuvre des programmes doivent suivre les procédures d'élaboration et d'évaluation des programmes

de CBM Global, conformément aux engagements environnementaux du cadre de qualité des programmes et à notre cadre de gestion des risques de catastrophe.

# Déclaration et engagements

## Déclaration

CBM Global s'engage à participer aux efforts mondiaux visant à protéger et à améliorer l'environnement naturel et à réduire le changement climatique, y compris par la réduction ou la compensation de nos émissions de carbone. En outre, CBM Global s'engage à veiller à ce que les personnes handicapées participent aux stratégies environnementales de réduction de la pauvreté et en bénéficient en tant que droit de l'homme.

Cet engagement repose sur les principes de la [Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées \(CDPH\)](#) et de l'**Agenda 2030 des Nations unies** et de ses 17 [Objectifs de développement durable](#).

## Engagements

Conformément à notre vision et à nos valeurs, aux objectifs de développement durable et à l'environnement mondial dans lequel CBM Global opère :

- 1) Nous nous engageons à améliorer en permanence nos performances en matière de durabilité environnementale. En tant que signataires de la [Charte sur le climat et l'environnement](#), nous nous engageons à mettre en œuvre les engagements de la charte et à nous tenir responsables des objectifs et des actions fixés dans le temps.
- 2) Nous recherchons les possibilités d'améliorer la durabilité environnementale et la biodiversité dans le cadre de nos opérations, dans la mesure du possible et tout en assurant le fonctionnement durable de nos activités. Les considérations relatives à l'environnement et au climat sont essentielles dans notre programmation en matière de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation au climat et d'action humanitaire inclusive, ainsi que dans nos autres domaines d'activité principaux.
- 3) Nous nous efforçons d'éviter, de réduire ou d'atténuer les effets négatifs de nos activités sur l'environnement aux niveaux local, national et mondial. Nous nous engageons à procéder à une analyse périodique des émissions de carbone afin d'évaluer les progrès réalisés dans la gestion de l'empreinte carbone de CBM Global et d'identifier les plans d'amélioration.
- 4) Nous cherchons à réduire la contribution de notre organisation au changement climatique induit par l'homme, en diminuant les émissions de carbone résultant de nos activités. Pour ce faire, nous fixons des objectifs de réduction pour les principales sources d'émissions de carbone dans l'ensemble des activités de CBM Global, ainsi que des mesures de compensation des émissions de carbone pour les voyages en avion.

## Mise en œuvre

En adoptant une approche de réalisation progressive et en opérant dans le cadre des budgets disponibles, des orientations sont maintenues (Actions prioritaires de CBM Global pour la mise en œuvre de la politique de responsabilité environnementale) qui définissent les

Date d'émission : Septembre 2024 | Propriétaire : Directeur exécutif | Approuvé par : Conseil d'Administration

priorités requises du personnel et des responsables pour réduire les impacts négatifs sur l'environnement et améliorer la durabilité environnementale.

Il faut faire preuve de discernement pour adopter des mesures qui réduisent les effets négatifs sur l'environnement d'une manière qui soit pertinente et appropriée au contexte local et qui respecte nos engagements en matière d'inclusion. Cette politique doit être mise en œuvre conjointement avec les politiques de CBM Global en matière d'accessibilité, de santé, de sécurité et de sûreté, ainsi qu'avec d'autres politiques pertinentes, notamment notre engagement en faveur de l'emploi inclusif et nos lignes directrices en matière d'aménagements raisonnables, en veillant par exemple à ce que les mesures prises n'aient pas d'incidence négative sur la sécurité du personnel ou sur les aménagements raisonnables dont certains membres du personnel peuvent avoir besoin.

Nous encourageons les responsables hiérarchiques à inscrire à l'ordre du jour de leurs réunions du personnel des examens périodiques de ces engagements d'amélioration et des progrès réalisés.

## **Références clés et documents d'appui**

Tous les documents mentionnés sont disponibles pour le personnel de la Fédération CBM Global sur [Global Connect](#). Les documents destinés à un public externe sont disponibles sur [www.cbm-global.org](http://www.cbm-global.org).

- CBM Global – Vision
- CBM Global - Valeurs
- CBM Global - Lignes directrices d'accommodements raisonnables
- CBM Global - Cadre de qualité du programme
- CBM Global Climate Advocacy Roadmap
- CBM Global Disaster Risk Management Framework
- Politique CBM Global - Accessibilité
- Politique CBM Global - Santé, sûreté et sécurité